

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CD198

présenté par
M. Meurin, rapporteur

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	15 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	15 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	10 000 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à majorer massivement les crédits de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées afin qu'elle forme nettement plus d'élèves – autour de 300 en plus – pour que notre pays puisse disposer des ingénieurs lui permettant de conduire la transition énergétique. Il est proposé de diriger 15 millions d'euros de crédits vers le programme 217, action 07 Pilotage, support, audit et évaluation pour cette école, le gage étant constitué d'une minoration à due concurrence du programme 380, action 03.